

**Huile pour engrenages entièrement synthétique GL-5 75W-140, 75W-90, 75W-85**

Fiche de données de sécurité

**Section 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE****Nom du matériau**

Huile pour engrenages entièrement synthétique GL-5 75W-140, 75W-90, 75W-85

**Synonymes**

Lubrifiants pour engrenages, huiles synthétiques pour engrenages GL-5, lubrifiant pour engrenages GL-5, glissement limité entièrement synthétique GL-5. **Utilisation du produit**

Lubrifiant pour engrenages automobiles. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, reportez-vous à la fiche de données de sécurité de ces produits.

**Restrictions d'utilisation**

Aucun connu.

**Adresse du fournisseur**

Groupe Industriel Motosel Inc.  
407-204, rue Cayer  
Coquitlam, C.-B. V3K 5B1  
Canada

**Numéro d'urgence Numéro de  
téléphone de l'entreprise  
Téléphone d'urgence (24h/24)**

604-629-8733  
Chemtrec 1-800-424-9300

**Date d'émission**

25 janvier 2022

**Remplace la date d'émission**

Nouvelle édition FDS

**Date d'émission originale**

25 janvier 2022

**Section 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification conformément à l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015-17) et au paragraphe (d) du 29 CFR 1910.1200 aux États-Unis**

Danger par aspiration - Catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH

## Symbole(s)



## Mot-indicateur

Danger

## Mention(s) de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation des yeux. **Conseil(s) de prudence Prévention**

Se laver soigneusement après manipulation. **Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir.

## Stockage

Magasin fermé à clé.

## Disposition

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. **Autres**

**dangers**

Les vapeurs chaudes peuvent provoquer une irritation.

### Rubrique 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom du composant	Pour cent
64742-65-0	distillats de pétrole paraffiniques lourds déparaffinés au solvant	0-95
64742-55-8	Distillats de pétrole paraffiniques légers hydrotraités	0-95
68511-50-2	1-propène, 2-méthyl-, sulfuré	5-15
64742-58-1	Huiles lubrifiantes, pétrole, hydrotraitées usées	5-15
64741-88-4	distillats de pétrole paraffiniques lourds raffinés au solvant	5-15
64742-79-6	Gazoles, pétrole, hydrodésulfurés	<1.0

### Section 4 - PREMIERS SECOURS

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Obtenez des soins médicaux, si nécessaire.

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Obtenez des soins médicaux, si nécessaire. Après contact avec le produit fondu, refroidir rapidement la peau avec de l'eau froide.

## Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Le contact avec le matériau chaud peut provoquer des brûlures thermiques. En cas de brûlures, traiter comme des brûlures thermiques.

## Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

## Symptômes/effets les plus importants Aigus

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation des yeux. Le contact avec le matériau chaud peut provoquer des brûlures thermiques. Les vapeurs chaudes peuvent provoquer une irritation.

## Retardé

Aucune information sur les effets indésirables importants.

## Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traiter de manière symptomatique et de soutien.

## Section 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, mousse ordinaire, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau. L'eau ou la mousse peut faire mousser.

#### Moyens d'extinction inappropriés

L'eau peut être un moyen d'extinction inefficace mais doit être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu.

#### Dangers particuliers liés au produit chimique

Une fumée noire dense se produit pendant un incendie. La décomposition due à la combustion peut produire des gaz et des vapeurs toxiques et corrosifs, y compris des vapeurs nitreuses. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager le long du sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone, calcium, phosphore, soufre et alkylmercaptan, autres sulfures.

#### Conseils aux pompiers

Pulvériser directement de l'eau ou de la mousse sur un produit brûlant peut provoquer une formation de mousse. **Lutte contre l'incendie**

Éloigner le contenant de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction du feu. Éloignez-vous des extrémités des réservoirs. Combattez le feu à une distance maximale ou utilisez des supports de tuyau sans pilote ou des buses de surveillance. Éloignez les personnes inutiles, isolez la zone dangereuse et refusez l'entrée.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et un équipement de protection complet sont nécessaires en cas d'incendie.

## Section 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Porter des vêtements et un équipement de protection individuelle, voir la section 8.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirez toutes les sources d'inflammation. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers le produit renversé. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Porter un équipement de protection et fournir des contrôles techniques comme spécifié dans la SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Éloignez les personnes inutiles, isolez la zone de danger et refusez l'entrée. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Contenir le déversement loin des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme de liquide pour une éventuelle récupération, ou sorber avec un matériau absorbant compatible et pelleter avec un outil propre et anti-étincelles dans un récipient hermétique pour

disposition. De plus, pour les déversements importants : Endiguer loin devant le déversement liquide pour la collecte et l'élimination ultérieure. Il peut y avoir des exigences réglementaires spécifiques en matière de déclaration associées aux déversements, fuites ou rejets de ce produit. Voir également la SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

## Section 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, un équipement adapté à ces endroits doit être utilisé. Utilisez des outils propres. Lors du transfert de gros volumes de produit, les conteneurs métalliques, y compris les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la terre et collés. Ces produits ont une faible pression de vapeur et ne devraient pas présenter de danger d'inhalation à des températures et pressions normales. Cependant, lors de l'aérosolisation, de la brumisation ou du chauffage de ces produits, ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter tout contact avec : Peau, yeux, vêtements, chaussures. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle selon les besoins.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Magasin fermé à clé.

Conserver le récipient bien fermé et correctement étiqueté. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conserver à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Éviter le contact avec des oxydants forts. Gardez le récipient scellé lorsqu'il n'est pas utilisé. Gardez le récipient scellé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes en vigueur. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Les contenants de produit vides peuvent contenir des résidus de produit et peuvent être dangereux.

### Matériaux incompatibles

Acides, matières oxydantes

## Section 8 - CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition des composants

Distillats lourds de pétrole déparaffinés au solvant paraffinique	64742-65-0
ACGIH :	L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement contrôlée à des niveaux aussi bas que possible (liés aux huiles non traitées et légèrement traitées)
NIOSH :	350 mg/m <sup>3</sup> TWA (concernant les distillats de pétrole, nsa); 1800 mg/m <sup>3</sup> Plafond 15 min (relatif aux distillats de pétrole, nsa) ; 1100 ppm IDLH (10% LIE ) (relatif aux distillats de pétrole, nsa)
OSHA (États-Unis) :	500 ppm TWA ; 2000 mg/m <sup>3</sup> TWA (lié aux distillats de pétrole, nsa)
Distillats de pétrole paraffiniques légers hydrotraités	64742-55-8
ACGIH :	L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement contrôlée à des niveaux aussi bas que possible (liés aux huiles non traitées et légèrement traitées)
Distillats lourds de pétrole raffinés au solvant paraffinique	64741-88-4

ACGIH :

L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement contrôlée à des niveaux aussi bas que possible (liés aux huiles non traitées et légèrement traitées)

**ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Indices d'exposition biologique (BEI)**

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour aucun des composants de ce produit. **Contrôles techniques**

Fournir une ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard en dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour contrôler les niveaux atmosphériques en dessous des limites d'exposition applicables.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire comme des lunettes, des écrans faciaux ou des respirateurs peut être nécessaire en fonction de l'utilisation prévue et des concentrations de brouillards ou de vapeurs. Une douche oculaire et des douches d'urgence sont recommandées. L'utilisation de lentilles de contact n'est pas recommandée.

**Protection respiratoire**

Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences de la norme américaine OSHA General Industry Standard 29 CFR 1910.134 ou de la norme canadienne CSA Z94.4-M1982 doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix du respirateur.

**Recommandations de gants**

En cas de contact avec la peau, porter des gants de protection imperméables aux produits chimiques ; l'utilisation de gants en caoutchouc naturel ou équivalent n'est pas recommandée. Lorsque les produits sont chauffés et qu'un contact avec la peau est probable, portez des gants, des bottes et d'autres vêtements de protection résistants à la chaleur. Pour éviter un contact prolongé ou répété là où des déversements et des éclaboussures sont probables, portez un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison, une chemise à manches longues ou d'autres vêtements de protection appropriés résistants aux produits chimiques.

**Matériaux de protection**

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce matériau est utilisé. Une évaluation des risques de la zone de travail pour les exigences en matière d'EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants, blouse de laboratoire ou tablier.

**Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Apparence</b>	Liquide clair ambré	<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Pétrole doux, odeur d'hydrocarbure	<b>Couleur</b>	Pas disponible
<b>Seuil d'odeur</b>	Pas disponible	<b>pH</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion</b>	Pas disponible	<b>Point d'ébullition</b>	> 260 °C (env )
<b>Plage de point d'ébullition</b>	Pas disponible	<b>Point de congélation</b>	Pas disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	(Négligeable )	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas disponible
<b>Auto-allumage Température</b>	Pas disponible	<b>Point de rupture</b>	242 - 256 °C [Coupe ouverte Cleveland ]
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>Décomposition température</b>	Pas disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>La pression de vapeur</b>	(Négligeable )

<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1 à STP	<b>Gravité spécifique (eau=1)</b>	0,8521-0,8618 à 15,6 °C [ASTM D 1298]
<b>Solubilité dans l'eau</b>	(Négligeable)	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	94,46 - 182,11 cSt 40 °C (ASTM D 445)	<b>Viscosité cinématique</b>	Pas disponible
<b>Solubilité (autre)</b>	dans les solvants hydrocarbonés	<b>Densité</b>	7,098 - 7,178 à 15,6 °C
<b>Point d'écoulement</b>	(-29 - -44 °C)	<b>Masse moléculaire</b>	Pas disponible

**les autres informations**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

## Article 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**

Aucun risque de réactivité n'est prévu. **Stabilité chimique**

Stable à température et pression normales.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Ne polymérisera pas.

**Conditions à éviter**

Éviter les températures élevées, les sources d'inflammation.

**Matériaux incompatibles**

Acides, matières oxydantes

**Produits de décomposition dangereux**

Fumée, oxydes de carbone, calcium, phosphore, soufre, sulfure d'hydrogène, alkylmercaptans.

## Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables****Inhalation**

Essoufflement, toux. Une surexposition peut causer de la toux, des maux de tête et des nausées.

**Contact avec la peau**

Ne devrait pas provoquer d'irritation. Un contact répété et prolongé peut entraîner une sensibilisation cutanée. **Lentilles de contact**

Provoque une irritation des yeux. Peut causer une irritation des yeux avec inconfort, larmoiement ou vision floue.

**Ingestion**

L'aspiration peut entraîner une pneumonite chimique, un œdème pulmonaire et une hémorragie. La toux et l'étouffement peuvent indiquer qu'une aspiration s'est produite. Peut causer un léger inconfort gastro-intestinal. Peut agir comme un laxatif provoquant des crampes abdominales et de la diarrhée.

**Analyse des composants de la toxicité aiguë et chronique - LD50/LC50**

Les composants de ce matériel ont été examinés dans diverses sources et les critères d'évaluation sélectionnés suivants sont publiés :

**Distillats de pétrole paraffiniques lourds déparaffinés au solvant (64742-65-0)**

Oral LD50 Rat > 15 000 mg/kg (aucun décès n'est survenu); Dermal LD50 Lapin > 5 000 mg/kg (aucun décès n'est survenu) Inhalation LC50 Rat > 2 400 mg/m<sup>3</sup> 4 h (aucun décès n'est survenu)

**Distillats paraffiniques légers de pétrole, hydrotraités (64742-55-8)**Inhalation CL50 Rat 3900 mg/m<sup>3</sup> 4 h

**1-Propène, 2-méthyl-, sulfuré (68511-50-2)**

Orale LD50 Rat 5700 mg/kg; CL50 par inhalation Rat &gt; 0,39 mg/L 4 h (aucun décès n'est survenu)

**Huiles lubrifiantes usées, pétrole, hydrotraitées (64742-58-1)** Orale LD50 Rat > 2000 mg/kg ;DL50 cutanée Lapin > 4480 mg/kg **Distillats paraffiniques lourds de pétrole raffinés au solvant (64741-88-4)**Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg ; DL50 cutanée Lapin > 2000 mg/kg ; Inhalation LC50 Rat >5530 mg/m<sup>3</sup> 4 h (aucun décès n'est survenu)**Gazoles, pétrole, hydrodésulfurés (64742-79-6)**Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg ; DL50 cutanée Rat > 2000 mg/kg ; Inhalation CL50 Rat 4,6 mg/L 4 h **Données sur****la toxicité des produits****Estimation de la toxicité aiguë**

Dermique	> 2000mg/kg
Oral	> 2000mg/kg

**Effets immédiats**

Provoque une irritation des yeux. Le contact avec le matériau chaud peut provoquer des brûlures thermiques. Les vapeurs chaudes peuvent provoquer une irritation. **Effets retardés**

Aucune information sur les effets indésirables importants.

**Données d'irritation/corrosivité**

Provoque une irritation des yeux. Les vapeurs chaudes peuvent provoquer une irritation. **Sensibilisation respiratoire**

Aucune information n'est disponible pour le produit.

**Sensibilisation cutanée**

Un contact répété ou prolongé peut provoquer une sensibilisation cutanée.

**Cancérogénicité des composants**

<b>Distillats lourds de pétrole déparaffinés au solvant paraffinique</b>	<b>64742-65-0</b>
ACGIH :	A2 - Cancérogène humain suspecté (lié aux huiles non traitées et légèrement traitées)
CIRC :	Monographie 100F [2012] ; Supplément 7 [1987] ; Monographie 33 [1984] (liée aux huiles non traitées et légèrement traitées) (Groupe 1 (cancérogène pour l'homme))
NTP :	Cancérogène humain connu (lié aux huiles non traitées et légèrement traitées)
OSHA :	Présent (lié aux huiles non traitées et légèrement traitées)
<b>Distillats légers de pétrole hydrotraités paraffinique</b>	<b>64742-55-8</b>
ACGIH :	A2 - Cancérogène humain suspecté (lié aux huiles non traitées et légèrement traitées)
CIRC :	Monographie 100F [2012] ; Supplément 7 [1987] ; Monographie 33 [1984] (liée aux huiles non traitées et légèrement traitées) (Groupe 1 (cancérogène pour l'homme))
NTP :	Cancérogène humain connu (lié aux huiles non traitées et légèrement traitées)
OSHA :	Présent (lié aux huiles non traitées et légèrement traitées)

Distillats lourds de pétrole raffinés au solvant paraffinique	64741-88-4
ACGIH :	A2 - Cancérogène humain suspecté (lié aux huiles non traitées et légèrement traitées)
CIRC :	Monographie 100F [2012] ; Supplément 7 [1987] ; Monographie 33 [1984] (liée aux huiles non traitées et légèrement traitées) (Groupe 1 (cancérogène pour l'homme))
NTP :	Cancérogène humain connu (lié aux huiles non traitées et légèrement traitées)
OSHA :	Présent (lié aux huiles non traitées et légèrement traitées)

Le produit n'est pas considéré comme cancérogène.

#### Mutagenicité des cellules germinales

Aucune information n'est disponible pour le produit.

#### Données tumorigènes

Aucune information n'est disponible pour le produit.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le produit. **Toxicité**

#### spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucun organe cible identifié.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucun organe cible identifié.

#### Danger d'aspiration

L'aspiration dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement peut causer des lésions pulmonaires légères à graves et éventuellement la mort.

#### Conditions médicales aggravées par l'exposition

Pas de données disponibles.

## Article 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Pas de données disponibles.

#### Analyse des composants - Toxicité aquatique

distillats de pétrole paraffiniques lourds déparaffinés au solvant	64742-65-0
Poisson:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L
Invertébré:	CE50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L IUCLID
Distillats de pétrole paraffiniques légers hydrotraités	64742-55-8
Poisson:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L
Invertébré:	CE50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L IUCLID
1-propène, 2-méthyl-, sulfuré	68511-50-2

Poisson:	CL50 96 h Pimephales promelas 250 - 500 mg/L [statique ]; CL50 96 h Pimephales promelas <1000 mg/L [semi-statique ]
Invertébré:	CE50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L IUCLID
<b>distillats de pétrole paraffiniques lourds raffinés au solvant</b>	<b>64741-88-4</b>
Poisson:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L
Invertébré:	CE50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L IUCLID
<b>Gazoles, pétrole, hydrodésulfurés</b>	<b>64742-79-6</b>
Poisson:	CL50 96 h Pimephales promelas 35 mg/L [flux continu ]

**Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles.

**Potentiel bioaccumulatif**

Pas de données disponibles.

**Mobilité**

Pas de données disponibles.

**Autre toxicité**

Pas de données disponibles.

**Section 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Les réglementations peuvent également s'appliquer aux conteneurs vides. La responsabilité de l'élimination appropriée des déchets incombe au propriétaire des déchets. ContactPétrole mondial américainconcernant le recyclage ou l'élimination appropriés.

**Article 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Informations DOT américaines** :Non réglementé pour le transport.

**Informations IATA** :Non réglementé pour le transport.

**Informations IMDG** :Non réglementé pour le transport.

**Informations sur le TMD** :Non réglementé pour le transport. **Code**

**international des produits chimiques en vrac**

Ce matériau ne contient aucun produit chimique requis par le code IBC pour être identifié comme produit chimique dangereux en vrac.

**Article 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****Réglementations fédérales américaines**

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié sous SARA Sections 302/304 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4), TSCA 12(b), ou ne nécessite un plan de sécurité de processus OSHA .

**SARA Section 311/312 (40 CFR 370 Sous-parties B et C) catégories de déclaration**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire ; Risque d'aspiration

## Réglementations des États américains

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes nationales de substances dangereuses suivantes :

Composant	CAS	Californie	MA	MN	New Jersey	Pennsylvanie
distillats de pétrole paraffiniques lourds déparaffinés au solvant	64742-65-0	Non	Non	Non	Non	Oui
Distillats de pétrole paraffiniques légers hydrotraités	64742-55-8	Non	Oui	Non	Non	Non

Non répertorié dans la réglementation de la proposition 65

de la Californie au Canada

## Liste canadienne de divulgation des ingrédients du SIMDUT (IDL)

Les composants de ce produit ne sont pas répertoriés sur l'IDL ou sont présents en dessous du seuil limite indiqué sur l'IDL.

## Analyse des composants - Inventaire

**Distillats de pétrole paraffiniques lourds déparaffinés au solvant (64742-65-0)**

États-Unis	UE	UA	pH	JP-ENCS	JP-ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR- ATTEINDRE ACC	CN	Nouvelle-Zélande	MX	TW	VN (Brouillon)
Oui	ADSL	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

**Distillats paraffiniques légers de pétrole, hydrotraités (64742-55-8)**

États-Unis	UE	UA	pH	JP-ENCS	JP-ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR- ATTEINDRE ACC	CN	Nouvelle-Zélande	MX	TW	VN (Brouillon)
Oui	ADSL	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

**1-Propène, 2-méthyl-, sulfuré (68511-50-2)**

États-Unis	UE	UA	pH	JP-ENCS	JP-ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR- ATTEINDRE ACC	CN	Nouvelle-Zélande	MX	TW	VN (Brouillon)
Oui	ADSL	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

**Huiles lubrifiantes usées, pétrole, hydrotraitées (64742-58-1)**

États-Unis	UE	UA	pH	JP-ENCS	JP-ISHL	KR KECI -	KR KECI -	KR- ATTEINDRE ACC	CN	Nouvelle-Zélande	MX	TW	VN (Brouillon)

							Annexe 1	Annexe 2						
Oui	ADSL	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

**Distillats paraffiniques lourds de pétrole raffinés au solvant (64741-88-4)**

États-Unis Californie	UE	UA	pH	JP-ENCS	JP-ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR- ATTEINDRE ACC	CN	Nouvelle-Zélande	MX	TW	VN (Brouillon)	
Oui	ADSL	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

**Gazoles, pétrole, hydrodésulfurés (64742-79-6)**

États-Unis Californie	UE	UA	pH	JP-ENCS	JP-ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR- ATTEINDRE ACC	CN	Nouvelle-Zélande	MX	TW	VN (Brouillon)	
Oui	ADSL	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non

**Article 16 - AUTRES INFORMATIONS****Classements NFPA**

Santé : 2 Feu : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère **Sommaire****des changements**

Nouvelle édition FDS

**Légende / Légende**

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; ADR - Transport routier européen ; UA - Australie ; DBO - demande biochimique en oxygène ; C - Celsius ; CA - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie\* ; CAS - Service des résumés chimiques ; CERCLA - Loi globale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales ; CFR - Code des réglementations fédérales (États-Unis) ; CLP - Classification, étiquetage et emballage ; CN - Chine ; CPR - Règlement sur les produits contrôlés ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft ; DOT - Département des Transports ; DDS - Directive sur les substances dangereuses ; LIS - Liste intérieure des substances ; CE - Commission européenne ; CEE - Communauté économique européenne ; EIN - Inventaire européen des (substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ENCS - Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles ; EPA - Agence de protection de l'environnement ; UE - Union européenne ; F - Fahrenheit ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IDL - Liste de divulgation des ingrédients ; IDLH - Danger immédiat pour la vie et la santé ; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales ; ISHL - Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail ; IUCLID - Base de données internationale uniforme d'informations chimiques ; JP-Japon ; Koe - Coefficient de partage octanol/eau ; KR KECI Annexe 1 - Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECI) ; KR KECI Annexe 2 - Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECI), KR - Corée ; LD50/LC50 - Dose létale/Concentration létale ; LIE - Limite inférieure d'explosivité ; LLV - Valeur limite de niveau ; LOLI - List Of Lists™ - Base de données réglementaire de ChemADVISOR ; MAK - Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail ; MEL-

Limites d'exposition maximales ; MX – Mexique ; NDSL – Liste extérieure des substances (Canada); NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies ; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail ; NJTSR - Registre des secrets commerciaux du New Jersey ; NTP - Programme national de toxicologie ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail ; PEL- Limite d'exposition admissible ; PH-Philippines ; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources ; REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques ; RID - Transport ferroviaire européen ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TCCA – Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques ; TMD - Transport de marchandises dangereuses ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques ; TW – Taïwan ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; UEL - Limite supérieure d'explosivité ; UN/NA - Nations Unies/Amérique du Nord ; États-Unis - États-Unis ; VLE - Valeur limite d'exposition (Mexique); VN NCI (ébauche) - Inventaire national des produits chimiques du Vietnam (NCI) (ébauche); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) .

**les autres informations****Clause de non-responsabilité:**

L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, Groupe Industriel Motosel Inc n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite en vertu des présentes en ce qui concerne les informations ou le produit auquel les informations se réfèrent. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.